

des observateurs ont noté que le taux de mortalité des poissons se situait entre 50 et 98 p. 100. La pollution a gravement atteint les bancs de coquillages: on estime que 25 p. 100 des bancs de palourdes et d'huîtres sont fermés parce que la pollution a rendu les coquillages impropres à la consommation. J'en sais quelque chose, monsieur l'Orateur, parce qu'une bonne entreprise de pêche à la palourde dans ma circonscription a dû fermer ses portes à cause de la contamination des bancs. Cela devient un cercle vicieux. La pollution fait monter les coûts pour tout le monde. A cause de la pollution environnante, des usines de traitement du poisson ont dû aller chercher leur eau bien au large.

Pour démontrer aux députés le sérieux de la situation, je leur dirai que le Conseil d'expansion économique de la région atlantique a subventionné des opérations comme celle-ci. Je ne le blâme pas; je dis simplement ce qui se passe pour montrer combien cette situation est préoccupante.

Les pêcheries de saumons et de harengs de la côte Ouest versent chaque année environ \$70 millions dans notre économie et le gouvernement s'est donné beaucoup de mal pour que les projets hydro-électriques et la pollution n'affectent pas ces poissons. Mais la récente—je parle de l'année dernière—expérience de la baie de Plaisance devrait nous prouver que nous ne pouvons nous contenter des succès passés.

**Des voix:** Bravo!

**M. Comeau:** De nouveaux développements créent un danger de pollution par les hydrocarbures; je ne parle pas seulement des pétroliers voyageant dans le Nord mais également des forages au large. Le ministère des Pêches et des Forêts devrait superviser ces opérations; il ne devrait pas faire entrave aux découvertes de pétrole, mais protéger nos pêcheries. Actuellement, certaines de nos meilleures pêcheries sont l'objet de prospection pétrolière. Il y a danger de pollution, et le ministère des Pêches et Forêts devrait surveiller attentivement ces travaux et s'assurer que ces eaux ne seront pas contaminées.

Considérons le problème connexe des pêcheries d'eau douce. On pourrait suivre ici de nombreuses voies. Point n'est besoin de s'étendre sur les problèmes de pollution que rencontrent nos pêcheurs commerciaux sur nos grands lacs. Cependant, le problème est beaucoup plus vaste. Nous chérissons la vie et les loisirs de plein air; mais qui aime pêcher dans une eau dont il ne peut supporter l'odeur? Il y a des frais cachés que les gouvernements doivent évaluer et à propos desquels ils doivent agir.

Je pourrais parler d'autres secteurs, comme l'agriculture, et de ce qui s'est produit dans ce

domaine avec les pesticides; je pourrais parler de ce qu'il en coûte de fournir une eau potable bonne et propre. Cela est également en train de devenir un problème. La pollution témoigne de l'incapacité collective de l'homme à vivre en harmonie avec son environnement.

Nous avons procédé à beaucoup de conférences et d'études; hélas, il nous en faut davantage. Malgré qu'il proteste de son intérêt, le gouvernement actuel est demeuré ces derniers temps tragiquement inactif. Son mot d'ordre: «Nous devons faire quelque chose» devient du jargon politique. Bien sûr, nous avons le projet de loi actuel sur les ressources en eau. Ces deux dernières années, quand nous plaidions notre cause ou parlions de pollution, le ministre ou le député responsable des questions de pollution nous disait: «Pourquoi ne pas attendre l'adoption de la loi sur les eaux?» Depuis deux ans, nous préconisons une telle mesure. Une mesure figure maintenant dans nos Statuts. Je ne veux pas reprendre tous les arguments qui ont été invoqués dans le débat précédent. Même si le projet de loi renferme de bonnes dispositions, néanmoins, il ne me paraît pas atténuer les problèmes immédiats associés à la pollution—et je parle non seulement de la pollution des eaux, mais encore de la pollution de l'air et du sol. A mon avis, la mesure la plus expéditive que puisse prendre le gouvernement aux termes de ce projet de loi, c'est la création d'un organisme de gestion qualitative des eaux.

Je ne serais pas trop sévère quant à longue échéance de cette mesure. La loi ne prévoit pas de solution aux problèmes immédiats que pose la pollution. Elle ne prévoit pas de normes minima concernant la qualité de l'eau, normes qui me semblent indispensables. Nous devons avoir d'un bout à l'autre du Canada des normes minima applicables à la qualité de l'eau. Même s'il y a d'excellentes raisons d'adopter des normes différentes dans les diverses régions du Canada, les normes minima doivent être définies et respectées. De fait, une province ou une région est encore libre d'encourager l'industrie à cause de normes plus faibles régissant la lutte contre la pollution. Je sais que le ministre a préparé ses arguments pour répondre à ces assertions. Il prétend que nous avons la loi. Moi, je dis que le comité devrait étudier consciencieusement les amendements proposés qui pourraient porter sur les points que j'ai soulevés.

Bien entendu, les provinces savent que toute participation fédérale comporte des engagements financiers. Lorsqu'on s'adresse aux provinces pour réclamer leur participation à une entreprise quelconque, on entend tout d'abord parler d'argent. Dans le présent cas, la trésorerie fédérale ne s'est pas clairement engagée à fournir des fonds. La lutte